

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

13^e Rallye National de Lorraine VHC

2 et 3 Mai 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Lundi 2 mars

Ouverture des engagements :

- Lundi 2 mars

Clôture des engagements :

- Lundi 20 avril

Parution et distribution du carnet d'itinéraire et appareil de tracking :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 12h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
14h00 à 16h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
- Vendredi 1 mai de 9 h00 à 12h00 et de 14h à 16h : salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT
-

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 18h30
- Dimanche 26 avril 8h30 à 18h30
- Vendredi 1 mai de 9h00 à 18h30

Vérifications des documents le :

- Samedi 2 mai de 7h30 à 11h30

Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage Rue du 20eme Bataillon 54120 Baccarat.

Lieu des vérifications admin : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

Vérifications des voitures le :

- Samedi 2 mai de 7h45 à 11h45

Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

Heure de mise en place du parc de départ le :

- Samedi 2 mai à l'issue des vérifications techniques,

Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

- Samedi 2 mai à 12h00,

Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

Publication des équipages admis au départ le :



Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 2 mai à 12h15

Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 2 mai à 12h45

Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 2 mai à 13h15

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 2 mai à partir de 21h26.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- Samedi 2 mai à partir de 23h30.

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT,
Panneau d'affichage numérique

Départ de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 3 mai à 7h30,

Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Arrivée de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 3 mai à, 16H28

Lieu : Podium Place de la Carrière à NANCY,

Parc Remorques Place Carnot NANCY.

Vérification finale le :

- Dimanche 3 mai,
Centre Contrôle final dans espace technique sous tente Place de la Carrière. NANCY.

Publication des résultats du rallye :

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.
- Lieu : Podium arrivée Place de la Carrière à NANCY.
- Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Taux horaire de la main d'œuvre :

- 60 € TTC

Remise des prix le :

- Dimanche 3 mai, après l'arrivée du dernier concurrent

Sur le podium d'arrivée et Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Nancy, Place Stanislas.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le 12^{ème} rallye de Lorraine VHC reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes, complète par les présentes règles spécifiques. Seule la réglementation technique diffère.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 18/02/26, sous le n° 15 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°248, en date du 16/03/2026.

Comité d'Organisation

Président : Jean René DUBOIS

Membres : Les membres de l'Asac Lorrain.

Adresse : Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 VANDOEUVRE CEDEX.

Téléphone : 06 20 30 21 05

Site internet. : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-lorraine>

Email. : asac.comite@wanadoo.fr

Permanence du Rallye :

Pendant toute la durée de l'épreuve :

Salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat

Organisateur technique

Nom : ASAC LORRAIN

Président : Jean René DUBOIS

Secrétariat du Rallye : Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

Téléphone : 06 20 30 21 05

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1OFFICIELS

Idem 71^e Rallye de Lorraine, sauf :

Directeur de course VHC : Christophe Gallaire : Licence N°3500

Technique VHC : Christian Bonin : Licence N° 1188

1.2ELIGIBILITE

Coefficient 2

Le 13^e Rallye de Lorraine VHC compte :

Le Championnat VHC de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2026.

Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2026.

La Coupe de France VHC 2026

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASAC LORRAIN se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASAC LORRAIN fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

Remboursement :

L'ASAC LORRAIN remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 13^e Rallye National de Lorraine VHC doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.** (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 20 Avril 2026.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10 voitures VHC dans la limite de 110 voitures maximum sur les 2 épreuves (MODERNE + VHC).**

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 606 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1156 €**
- Équipage complet Asac Lorrain et plus de 150 kms du départ : **500€ + 50€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 556 €**

3.1.11. Joindre la photocopie de la première page du PTH avec la feuille d'engagement.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3ASSISTANCE

Lieu du parc d'assistance : Place du marché à Baccarat

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

-Information Préalable importante : Par équipage un seul véhicule, muni d'un sticker « Accès Assistance » ne pourra accéder au Parc.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 71^e Rallye de Lorraine représente un parcours de **453.6 km**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **134,598 km** soit 33.6% d'ES.

"L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

1ère étape 67.44km ES :

ES 1-4 : « Pierre Percée : 10,00 km,

ES 2-5 « Montigny-Sainte Pôle » : 10,02 km,

ES 3-6 « Vaxainville- Reherrey-Pettonville- Réclonville -Vaxainville» : 12,60 km

ES 7« Ville de Baccarat » : 2,2 km **RECONNAISSANCES A PIEDS OBLIGATOIRE**

2e étape 67.158km ES :

ES 8-11 « Landécourt » 10 ,249 km

ES 9-12 « Velle-sur-Moselle » 9,60 km

ES 10- 13 « Clayeures – Rozelieures - Moriviller » 13,73 km

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3** , des contrôles seront effectués. Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 18h30
- Dimanche 26 avril 8h30 à 18h30
- Vendredi 1 mai de 9h00 à 18h30

ES 7« Ville de Baccarat » : 2,2 km **RECONNAISSANCES A PIEDS OBLIGATOIRE**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 12h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
14h00 à 16h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
- Vendredi 1 mai de 9 h00 à 12h00 et de 14h à 16h : salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2026.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC, A VHC, B VHC, J et K (1992 – 2000)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix aux concurrents seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1 ^{er}	1 coupe
	2 ^{ème}	1 coupe
	3 ^{ème}	1 coupe

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée Place de la Carrière

,Place Stanislas

Salon d'Honneur , Hôtel de Ville de Nancy.